

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACOLLONGE
DU 17 NOVEMBRE 2023

Présents : **Michel BLANC, Patrick DUMEL, Magalie BALTOLU, Christiane BLANC, Sarah GUYOT, Vincent LOIGEROT, Caroline MANET, Gérard MELON, Michaël MURAT, Jean-Pierre POYER**

Excusée : **Isabelle LUPFER** a donné procuration à Christiane BLANC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick DUMEL.

Début de séance à 20 h 35 - Fin de séance à 23 h 20

Ajout d'un point supplémentaire : assurance des frais de personnel : accord à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion 22 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Création d'un poste de rédacteur :

M. le Maire explique au conseil qu'avec le nouveau lotissement, le nombre d'habitants a augmenté. De plus la commune a choisi de traiter les demandes d'urbanisme qui ne créent pas de surface habitable tel que les abris de jardin, ravalement de façades, remplacement de fenêtres... Il va également falloir s'occuper de l'organisation, du rangement et du suivi des archives de la commune quand le nouveau local sera fait et d'autres tâches encore vont venir s'ajouter au travail actuel de la secrétaire. Aussi, il propose de créer un poste de rédacteur à 35 heures à compter du 1er décembre 2023. Accord à l'unanimité.

2. Loyer pylône :

Monsieur Le Maire fait part au conseil de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **70 m²** environ sur la parcelle ZC 89, par convention, à l'expiration du bail actuel soit en 2031. Cette société a fait parvenir une offre financière dont M. le Maire fait lecture qui contient une indemnité de réservation de 1400 €, une avance de loyer 3000 €, celles-ci seraient versées en 7 fois. Le loyer proposé serait de 4000€ annuel brut contre 2000€ actuellement.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité qui sera envoyé au locataire actuel qui, s'il le souhaite, peut proposer le même montant de loyer que la société VALOCÎME pour rester locataire après l'échéance de 2031.

3. Demande de subvention Travaux 2024 :

Monsieur le Maire informe que Territoire d'Énergie 90, syndicat d'énergie du département, a créé un Fonds de Transition Énergétique lors du Comité syndical du 8 février 2021. Il est destiné à soutenir les projets d'investissement des collectivités éligibles, en faveur de la maîtrise de l'énergie des bâtiments et du développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire informe que la commune dispose d'un Fonds de Transition Énergétique disponible de 8568.00 €

La commune a pour projet des travaux d'isolation du plafond de la salle de classe et la salle d'archives en totalité pour un montant global de 20 457.25 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds de Transition Énergétique de Territoire d'Énergie 90 pour ces travaux. Le Premier Adjoint signera pour la commune. Accord à l'unanimité.

4. Entretien des espaces verts :

Monsieur le Maire explique au conseil que l'entreprise qui s'occupe de l'entretien des espaces verts est, à plusieurs reprises cette saison, intervenue avec du retard et après plusieurs relances. Aussi, la commune n'étant engagée que pour l'année en cours, un devis a été demandé auprès d'un autre prestataire, l'entreprise HAGEMANN TERRA CRÉA

La proposition de ce dernier est la suivante :

- 640 € pour la tonte du village
- 340 € pour l'élagage des arbustes et nettoyage des trottoirs.

L'entreprise interviendrait 6 à 7 fois par an pour la tonte et 2 fois par an pour l'élagage et l'entretien des trottoirs. Accord à l'unanimité

5. Tarifs bois d'affouage 2024 :

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il faut, comme chaque année, définir le prix de vente du bois d'affouage. Il propose de maintenir les tarifs pour 2024, à savoir :

- Pour le bois de diamètre inférieur à 10 cm gratuit

Pour le bois de diamètre supérieur ou égal à 10 cm :

- 9.00€ le stère pour les personnes de la commune
- 12.00€ pour les personnes extérieures au village.

Accord à l'unanimité.

6. Règlement salle communale :

Actuellement il est possible de louer la salle communale pour 24h du lundi au jeudi. Or, lorsqu'elle est louée le week-end, les clés sont rendues le lundi à 18h. M. le Maire propose donc de modifier le règlement afin de louer pour 24h le mercredi ou le jeudi en fonction des disponibilités. Accord à l'unanimité.

7. Convention déneigement :

En décembre 2020 une convention de déneigement a été signée avec J.D BOIS SERVICES. Ce dernier nous a fait parvenir un devis pour augmenter ses tarifs. Le coût est de 70€ de l'heure et environ 3 heures par passage. Une astreinte par hiver de 210€ sera due chaque année qu'il neige ou non. Un avenant dans ce sens sera établi. Accord à l'unanimité.

8. Augmentation des taux assurance du personnel :

La commune adhère au contrat d'assurance groupe statutaire mis en œuvre par le centre de gestion pour l'assurance du personnel. A compter du 1^{er} janvier 2024, le taux augmentera. Actuellement la prise en charge est de 100% charges et primes incluses pour tous les risques, et la maladie ordinaire affectée d'une franchise de 30 jours par arrêt. Le taux est de 9.43%

La commune a plusieurs possibilités :

- Soit elle garde les mêmes garanties et le taux passe à 9.71%
- Soit elle supprime la maladie ordinaire et le taux passe à 8.28%
- Soit elle diminue la franchise qui passe à 15 jours et non plus 30 mais diminue le taux de prise en charge qui passe de 100 à 90% pour un taux de 9.09% soit inférieur au taux actuel

Après en avoir délibéré, les conseillers optent pour la 3^{ème} solution.

9. **Divers :**

- * Une plainte a été déposée pour vole de de plaque d'avaloir d'eau pluviale : les voleurs ont été arrêtés rue d'Alsace.
- * Chantier rue d'Alsace : la subvention a été plus importante que prévue : demandée 6000 € octroyée 15668 €
- * Déchets verts / broyeur : il ne peut pas y avoir de benne mais GBCA va voir pour mettre à disposition un broyeur. Affaire à suivre...
- * Compte rendu d'activité 2022 GBCA : La communauté d'agglomération a envoyé son compte rendu qui a diffusé aux élus pour info.
- * Caméras : les caméras dans le village sont maintenant en service. 3 panneaux sont aux entrées.
- * Opération brioches : la vente des 70 brioches a rapporté 376 € à l'ADAPEI. Merci à tous
- * Téléthon samedi 9 décembre : vente de vin chaud et jean-bonhommes organisée par le comité des fêtes de LACOLLONGE à partir de 18h00 devant la mairie.
- * Sapins : installation le 02 décembre à partir de 9h00
- * Vœux du Maire : 6 janvier 2024 à 18h
- * Aînés : repas 28 janvier 2024.
- * Fleurissement : enlèvement des bacs ronds le long de la Madeleine.
Printemps 2024 : mise en place des décorations en bois peint
- * Jeudi 30 novembre : en mairie de Bethonvilliers : présentation du projet de piste cyclable Giromagny-Lacollonge